

[→ Message](#)

30141050 541251955325 541

M BELON MICHEL
397 CHEMIN DU COMMUNAL
46000 CAHORS

[→ Contacts](#)

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

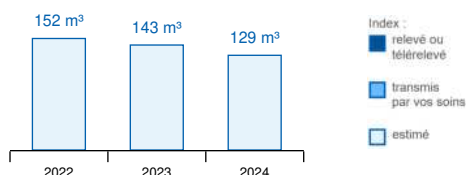
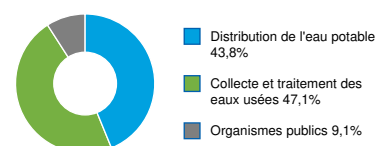
Votre facture estimative du 23 mai 2025

Acompte basé sur **50 %** de votre consommation moyenne annuelle

Votre consommation estimée : **65 m³**

Montant prélevé le 13 juin 2025 : **448,80 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable SESEL - PERIMETRE DU BOURNAC	196,79
Collecte et traitement des eaux usées SESEL - PERIMETRE DU BOURNAC	211,59
Organismes publics	40,42
Total facture	448,80
Montant à prélever	448,80

[détail au verso](#)**Evolution de votre consommation****Répartition de votre facture**

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 13 juin 2025 sur votre compte numéro XXXXX245000.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-5428007925-000836986-01

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
BOURG LIMOGNE EN QUERCY	65 m³	122497	015 mm			Estimation de consommation		
Votre facture en détail								
	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC	
► Distribution de l'eau potable					186,53		196,79	
Abonnement					70,98		74,88	
Part Syndicale	2e semestre 2025				37,87	5,50		
Part SAUR	2e semestre 2025				33,11	5,50		
Consommation					115,55		121,91	
Acompte part Syndicale	Année 2025		65	0,9500	61,75	5,50		
Acompte part SAUR	Année 2025		65	0,8277	53,80	5,50		
► Collecte et traitement des eaux usées					192,35		211,59	
Abonnement					78,66		86,53	
Part Syndicale	2e semestre 2025				51,50	10,00		
Part SAUR	2e semestre 2025				27,16	10,00		
Consommation					113,69		125,06	
Acompte part Syndicale	Année 2025		65	1,0700	69,55	10,00		
Acompte part SAUR	Année 2025		65	0,6790	44,14	10,00		
► Organismes publics					38,03		40,42	
Consommation					38,03		40,42	
Acompte Consommation eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		65	0,3200	20,80	5,50		
Acompte Performance des réseaux d'eau potable (agence de	Année 2025		65	0,0700	4,55	5,50		
Acompte Performance des systèmes d'assainissement collectif	Année 2025		65	0,1050	6,83	10,00		
Acompte Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		65	0,0900	5,85	5,50		
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 4,42 € / m3 soit 0,00442 € / litre			HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 416,91 €		TVA 5,50 % : 11,97 € TVA 10,00 % : 19,92 € TVA sur les débits : 31,89 €		Total facture TTC : 448,80 €	

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.